

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-29 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 23 juin 2025

A 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

### NOMBRES DE MEMBRES

| Afférents au<br>Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
|--------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|
| 15                                   | 15          | 14                                        |

### DATE DE LA CONVOCATION

17 JUIN 2025

### DATE D'AFFICHAGE

17 JUIN 2025

### OBJET DE LA DELIBERATION

Désignation du coordonnateur  
communal pour le recensement  
2026 de la population

**Présents :** JEKAL Marc - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard DELATTRE Sabrina

**Pouvoirs :** LIBERATORE Jean-Pascal donne pouvoir à JEKAL Marc

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël

**Absent :** LHOMME Laurent

Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

**Vu** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

**Vu** le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**Vu** le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**Vu** le tableau des emplois adopté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de désigner, Madame LECLERCQ Kathy, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe en qualité de coordonnatrice communale pour le recensement 2026 de la population.

Monsieur le Maire propose que Madame LECLERCQ Kathy soit assistée dans ses fonctions par Monsieur LIBERATORE Jean-Pascal, adjoint au maire, qui est désigné en qualité de coordonnateur suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne **à l'unanimité** :

- Madame LECLERCQ Kathy en qualité de coordonnatrice communale et Monsieur LIBERATORE Jean-Pascal en qualité de coordonnateur suppléant pendant toute la durée du recensement 2026 de la population.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

**Le Secrétaire de séance**

**Richard HILLAIRE**



**Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé**

**Marc JEKAL**



Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 030-213002686-20250623-DELIB202529-DE

**Le Maire,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).